

# Règlements du CPA Rouyn-Noranda



## Fonctionnement

- Le patineur doit être présent au moins 10 minutes avant sa pratique.
- En aucun cas, les parents sont admis sur la patinoire.
- Les parents ne sont pas admis sur le banc des joueurs, ils doivent demeurer dans les estrades ou le restaurant.
- Pour les programmes initiation et patinage plus, il est obligatoire qu'une personne responsable soit présente à l'aréna en tout temps.
- Il est interdit de mâcher de la gomme ou de manger sur la glace et sur le bord de la patinoire et de consommer une boisson autre que de l'eau.
- Le club n'est pas responsable des objets volés ou endommagés.

## Tenue vestimentaire

- Les patineurs devraient porter des vêtements chauds pendant les séances de patinage et qui permettent l'amplitude des mouvements. Toutefois, évitez le plus possible les articles tels des cordons et foulards longs, les chandails à capuchons ou tout type de vêtements qui peuvent être dangereux sur la glace.
- Le port du jean est interdit ainsi qu'une imitation du jean.
- Nous utilisons des marqueurs sur la glace pour dessiner des circuits (initiation et patinage plus). Veuillez prendre note que ces marqueurs tâchent les vêtements. Veuillez donc choisir les vêtements en conséquence.
- Le port de gants ou de mitaines est obligatoire pour des raisons de sécurité.
- Le port du casque de hockey homologué CSA est obligatoire pour le programme initiation et jusqu'à l'étape 5 du programme patinage plus.
- Les cheveux longs doivent être attachés. Il est interdit de porter des bijoux qui pourraient nuire à la sécurité des patineurs (ex. grosses boucles d'oreille).

### **Prise de photos et de vidéos**

- En soumettant l'inscription de votre enfant, vous autorisez le CPA à prendre votre enfant en photo à des fins de publicité pour le CPA Rouyn-Noranda et l'association régionale (ARPAT).
- Les parents ont l'autorisation de prendre seulement leur enfant en photo ou vidéo. En aucun cas, vous êtes autorisés à photographier ou filmer d'autres patineurs.

### **Code d'éthique**

- Le code d'éthique du parent devra être signé et retourné au CPA Rouyn-Noranda en début de saison.
- Le code d'éthique du patineur (catégorie STAR 1-2 et plus) devra être signé et retournée au CPA Rouyn-Noranda en début de saison.

### **Paiement**

- Les inscriptions devront être payées en totalité au moment convenu par le club. Dans le cas contraire, l'enfant n'aura plus accès à la glace.

Veillez prendre note que notre politique de remboursement est disponible sur notre site Internet dans la section « document ».